

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DOUAI - 5952 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 11/07/2024 - 3552 - 2010 B 00542 - 525 016 077 - 3 A.M.

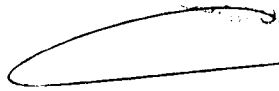
2010 B 00542
D 3552
F 202407/ 10578

Comptes Annuels

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etats de synthèse des comptes

 conforme

Rapport de présentation des comptes

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société EURL 3 A.M relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 694 673
Chiffre d'affaires	
Résultat net comptable (Bénéfice)	102 914

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à LAON
Le 17/04/2024

Maryline FAUCHEUX
Expert-Comptable

Bilan Actif et Passif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 076 000		2 076 000	2 076 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 872		8 872	8 872
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 084 872		2 084 872	2 084 872
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	300 000	6 660	293 340	300 000
Disponibilités	1 316 461		1 316 461	1 362 715
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 616 461	6 660	1 609 801	1 662 715
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 701 333	6 660	3 694 673	3 747 586

Bilan Actif et Passif

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	21 962	21 962
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 466 024	1 221 387
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	102 914	1 313 837
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 690 901	3 657 186
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		86 956
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices	54	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	54	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 719	3 444
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 773	90 400
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 694 673	3 747 586

Compte de Résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total						
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	5 109,79		5 199,06		-89,27	-1,72
Total	5 109,79		5 199,06		-89,27	-1,72
MARGE SUR M/SES & MAT	-5 109,79		-5 199,06		89,27	-1,72
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Total						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 109,79		-5 199,06		89,27	-1,72
Produits financiers	114 738,12		1 319 035,91		-1 204 297,79	-91,30
Charges financières	6 660,00				6 660,00	
Résultat financier	108 078,12		1 319 035,91		-1 210 957,79	-91,81
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	102 968,33		1 313 836,85		-1 210 868,52	-92,16
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	54,00				54,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	102 914,33		1 313 836,85		-1 210 922,52	-92,17

Comptes Annuels

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 3 A.M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 694 673 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 102 914 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 076 000			2 076 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 872			8 872
Immobilisations financières	2 084 872			2 084 872
ACTIF IMMOBILISE	2 084 872			2 084 872

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL PROMERAC 59128 FLERS EN ESCREBIEUX	95 000	3 359 674	72,84	559 820
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 076 000	2 076 000			69 200
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 872 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 872		8 872
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	8 872		8 872

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	17 081
Total	17 081

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 773 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	54	54		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 719	3 719		
Produits constatés d'avance				
Total	3 773	3 773		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Divers - charges à payer	3 719
Total	3 719

EURL 3 A.M.

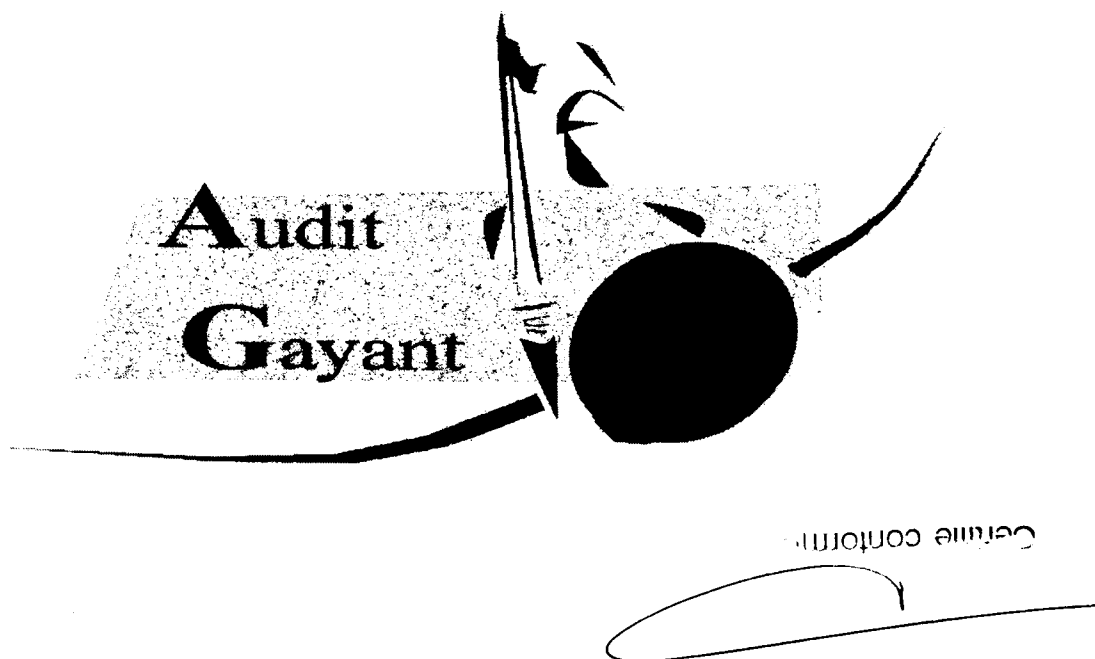
Siège social : 202 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Capital social : 1 000 000,00 €

RCS DOUAI n°525 016 077

Exercice clôturé le 31/12/2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIT GAYANT
SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
49 Boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI
DANIEL MOUY
Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Expert de Justice honoraire inscrit près la Cour d'appel de Douai
danielmouy@orange.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

DANIEL MOUY

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT-COMPTABLE

EXPERT DE JUSTICE HONORAIRE INSCIT PRES LA COUR D'APPEL

danielmouy@orange.fr



AUDIT GAYANT

Société de Commissariat aux Comptes

DANIEL MOUY

Expert-Comptable – Commissaire aux Comptes – Ancien Conseil Juridique

Expert de Justice honoraire inscrit près la Cour d'appel de Douai

Audit légal – Conseils aux entreprises - Evaluation

EURL 3 A.M.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

A l'associé unique,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 A.M. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

DOUAI, le 12 juin 2024

AUDIT GAYANT

Daniel MOUY

Commissaire aux Comptes

Annexe :

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif et Passif

	2022	2021	2020	2019
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 076 000		2 076 000	2 076 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 872		8 872	8 872
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 084 872		2 084 872	2 084 872
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	300 000	6 660	293 340	300 000
Disponibilités	1 316 461		1 316 461	1 362 715
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 616 461	6 660	1 609 801	1 662 715
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 701 333	6 660	3 694 673	3 747 586

DANIEL MOUY
Expert de Justice
Commissaire aux Comptes
Président honoraire
Tribunal de Commerce
Douai Cambrai

Bilan Actif et Passif

PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	21 962	21 962
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 466 024	1 221 387
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	101 914	1 213 837
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 690 001	3 637 186
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		86 956
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	54	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 719	3 444
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 773	90 400
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 694 673	3 747 586

DANIEL MOUY
Expert de Justice
Commissaire aux Comptes
Président honoraire
Tribunal de Commerce
Douai Cambrai

Compte de Résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total						
CONSUMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	5 109,79		5 199,06		-89,27	-1,72
Total	5 109,79		5 199,06		-89,27	-1,72
MARGE SUR MISES & MAT	-5 109,79		-5 199,06		89,27	-1,72
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Total						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-5 109,79		-5 199,06		89,27	-1,72
Produits financiers	114 738,12		1 319 035,91		-1 204 297,79	-91,30
Charges financières	6 660,00				6 660,00	
Résultat financier	108 078,12		1 319 035,91		-1 210 957,79	-91,81
Opérations en commun						
RÉSULTAT COURANT	102 968,33		1 313 836,85		-1 210 868,52	-92,16
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	54,00				54,00	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	102 914,33		1 313 836,85		-1 210 922,52	-92,17

DANIEL MOUY
Expert de Justice
Commissaire aux Comptes
Président honoraire
Tribunal de Commerce
Douai Cambrai



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 3 A.M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 694 673 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 102 914 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 076 000			2 076 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 872			8 872
Immobilisations financières	2 084 872			2 084 872
ACTIF IMMOBILISE	2 084 872			2 084 872



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

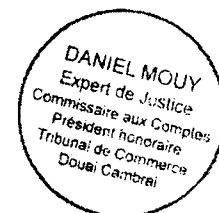
Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capitaux propres (autres que le capital)	Capitaux de capitalisation	Capitaux de réserve longue durée	
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL PROMERAC 59128 FLERS EN ESCREBIEUX	95 000	3 359 674	72,84	559 820
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur de participation	Capitaux de capitalisation	Capitaux de réserve
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 076 000	2 076 000			69 200
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					



Notes sur le bilan

Actif circulant

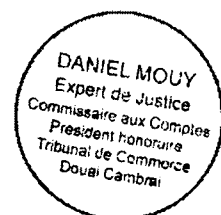
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 872 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant total	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 872		8 872
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	8 872		8 872
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Banque - Intérêts courus à recevoir	17 081
Total	17 081



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 773 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Échéances à moins d'un an	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	54	54		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 719	3 719		
Produits constatés d'avance				
Total	3 773	3 773		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

Divers - charges à payer	3 719
Total	3 719

DANIEL MOUY
Expert de Justice
Commissaire aux Comptes
Rue de la République
92000 Nanterre
01 41 39 00 00

3 A.M.
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 202 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59128 FLERS EN ESCREBIEUX
525 016 077 RCS DOUAI

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUIN 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'associé unique décide d'imputer le bénéfice de l'exercice s'élevant à 102 914,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	102 914,33 euros
-------------------------------	------------------

Affectation :

- Dividendes	100 000,00 euros
- Le solde sur le compte « Autres réserves »	2 914,33 euros

Le dividende sera mis en paiement le 21 juin 2024.

L'associé unique prend acte qu'il lui a été rappelé que :

Depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

JR

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

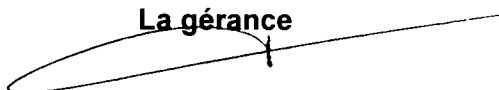
Il est par ailleurs rappelé à l'associé éventuel qui aurait le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par lui-même, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende
31/12/2020	-
31/12/2021	-
31/12/2022	69 200 euros

Certifié conforme
La gérance



3 A.M.
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 202 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59128 FLERS EN ESCREBIEUX
525 016 077 RCS DOUAI

Greffé du Tribunal de Commerce
60 rue St Julien
BP 829
59500 DOUAI

Reçu le : Le 21 juin 2024

Affaire : 3 A.M. (EURL)

27 JUIN 2024
GREFFE TRIBUNAL
COMMERCE DE DOUAI (C11)

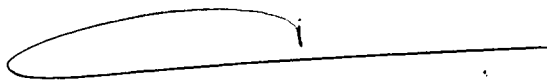
Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- l'affectation du résultat votée par l'associé unique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Julien LECOMTE,
Gérant



LSF. Mr Normand
21 rue de Couvelles
51100 Reims